



Grand-Duché de Luxembourg

Commune de
FISCHBACH

AVIS au PUBLIC Établissements classés (classe 1)

Conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public qu'une demande, dont les détails ci-dessous a été introduite :

Ministre(s) en charge :	Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire
Administration(s) concernée(s)	Inspection du Travail et des Mines
N° du dossier :	1/22/0038
Demandeur :	Post Technologies L-1235 Luxembourg, rue Emile Bian n°2
Maître d'œuvre/Exploitant :	Post Technologies L-1235 Luxembourg
Objet :	modification d'un site d'installation radioélectriques fixe à Schoos (modification de l'autorisation 3/18/0179)
Emplacement de l'objet :	Commune de Fischbach section D de Schoos, n. cad.103/618, L-7475 Schoos, op der Héicht - Bassin d'eau

L'avis concernant cette demande est affiché à la maison communale à partir du 1^{er} août 2022 pendant quinze jours complet, soit jusqu'au 16 août 2022 inclusivement.

Pendant ce même délai la demande et les plans détaillés afférents sont déposés à l'inspection du public au secrétariat communal et peuvent être consultés sur prise de rendez-vous au 32 70 84 – 1 et tout intéressé peut adresser ses observations écrites au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Fischbach, 1, rue de l'Eglise, L-7430 Fischbach.

Le bourgmestre ou son délégué recevra les observations orales au secrétariat communal le 18 août 2022 entre 08h00 et 09h00.

Fischbach, le 1^{er} août 2022


Viviane Thill
secrétaire communal
(contreseing art. 74 L.C.)




Fränk Daems
bourgmestre

Adresse :
1, rue de l'Eglise
L-7430 FISCHBACH

Tél. 327084-42

E-mail :
secretariat@acfischbach.lu
www.acfischbach.lu